

# PROCES VERBAL DE LA REUNION

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU 19 OCTOBRE 2016

<p><u>Nombre de conseillers</u>            En exercice 15            Présents : 12            Votants : 13            Absents : 3            Pouvoirs : 2</p>	<p>L'AN DEUX MIL SEIZE le <b>19 octobre</b> à 20 h            le Conseil Municipal de la Commune d'Héry sur Alby            dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,            à la Mairie, sous la présidence de <b>Monsieur Jacques ARCHINARD</b></p> <p>Date de convocation : 14 octobre 2016</p>
<p><i>Présents</i></p>	<p>BARBIER Nicolas, DUPENT Véronique, COCHET Paul, FRANCILLARD Pierre, LAZZARONI Marielle, LOYON Viviane MICHEA Sylvie, PACLET Corinne, PERCEVEAUX Michèle, PERNOUD Nicole, TIPREZ Christophe, SAINT-MARCEL David</p>
<p><i>Absents :</i></p>	<p>BECHET Franck, CLAVEL Patrick,</p>
<p><i>Pouvoirs :</i></p>	<p>BECHET Franck, CLAVEL Patrick</p>

Monsieur Christophe TIPREZ ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

#### **I - TARIF DE LA RESTAURATION SCOLAIRE 2016/2017**

Depuis le décret n° 2006-753 du 29/06/2006, les prix de la restauration scolaire, sont fixés par la collectivité territoriale, et ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration.

En juillet 2017, le conseil municipal avait voté un maintien des tarifs 2015/2016. Or, un courrier du 25/08/2016 nous a été adressé par l'entreprise LEZTROY nous informant que conformément à notre marché public les tarifs étaient augmentés.

Monsieur le Maire propose une augmentation des tarifs à compter du 01 novembre 2016. Les tarifs s'établiraient comme suit :

#### TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
QF	Inférieur à 400	De 401 à 700	De 701 à 1000	Au-dessus 1000
Tarif	2,58 €	3,10€	3,57 €	5,16 €

Ces nouveaux tarifs votés à l'unanimité sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016.

#### **II - CREATION D'UNE VOIE VERTE ENTRE LE COLLEGE RENE LONG SUR ALBY-SUR-CHERAN ET LE CHEF-LIEU D'HERY-SUR-ALBY - LEVEE DES RESERVES ENQUETE PUBLIQUE VOIE VERTE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal

- sa délibération du 3 avril 2015 par laquelle en tant que mandataire du groupement il a :

- Approuvé le dossier de création d'une voie verte entre le collège René Long sur Alby-sur-Chéran et le Chef-lieu d'Héry-sur-Alby ;
  - Décidé de poursuivre l'acquisition des terrains nécessaires par voie d'expropriation ;
  - Demandé l'ouverture d'enquête publique correspondante auprès du Préfet ;
  - Autorisé, à cet effet, Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.
- la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Alby-sur-Chéran du 18 décembre 2012 chargeant la commune d'Héry-sur-Alby d'agir en son nom et pour son compte en vue des acquisitions nécessaires ;
  - l'Arrêté du Préfet du 11 mars 2016 prescrivant l'ouverture de l'enquête conjointe préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et Parcellaire ;
  - l'enquête publique qui s'est tenue du 25 avril 2016 au 27 juin 2016 inclus.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur lequel a émis une réserve portant sur la nécessité d'une meilleure prise en compte du rétablissement des accès aux parcelles agricoles.

Monsieur le Maire précise que, conformément au courrier de la Préfecture du 23 août 2016 dont il donne lecture, il y a lieu de lever la réserve dans un délai de trois mois pour que soit prononcé l'Arrêté déclarant l'Utilité Publique du projet, la jurisprudence constante considérant comme avis défavorable un avis avec réserves non levées par le maître d'ouvrage.

Monsieur le Maire rapporte en conséquence qu'il y a lieu de répondre à la réserve formulée par le Commissaire Enquêteur de la manière ci-après :

Que la municipalité d'Alby/Chéran, et d'Héry sur Alby, ont pris en compte les demandes et se sont rendus sur le terrain, pour étudier les éléments de réponses. Il a été constaté de la pertinence de la demande, et que le chemin rural actuel partiellement obstrué ne permettait de desservir de manière satisfaisante les parcelles objets de la demande.

Qu'une réunion s'est tenue en présence de la maîtrise d'œuvre et de direction de la Voirie Départementale afin de valider la faisabilité du maintien des accès proposés.

Vu l'article R112-23 du Code de l'expropriation  
 Vu le rapport du Commissaire Enquêteur et les réserves formulées,  
 Vu le courrier des services de la Préfecture du 23 août 2016,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de prendre note de la réserve émise par le Commissaire Enquêteur ;
- de s'engager qu'il y a lieu en tant que mandataire du groupement de lever cette réserve ;
- **d'accepter les esquisses établies par la maîtrise d'œuvre et soumises à l'avis préalable de la Direction de la Voirie Départementale de l'arrondissement d'Annecy ;**
- de prendre note de la réponse favorable de la direction de la Voirie Départementale de l'arrondissement d'Annecy en date 18 octobre sur le rétablissement des accès demandés dans le projet initial **tel que figuré sur lesdites esquisses qui resteront annexées à la présente ;**
- s'engager à rétablir les accès conformément **aux dites** esquisses présentées par la maîtrise d'œuvre, et conformes à la demande des propriétaires relatée dans les conclusions du Commissaire enquêteur ;

- de demander à Monsieur le Préfet de bien vouloir prendre son Arrêté déclarant d'Utilité Publique le projet de création d'une voie verte entre le collège René Long sur Alby-sur-Chéran et le Chef-lieu d'Héry-sur-Alby indispensable à la maîtrise foncière **au regard des engagements pris par la commune pour lever les réserves émises par le Commissaire Enquêteur** ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de la procédure.

### III - FUSION DU GRAND ANNECY, COMPETENCES RESTITUEES – CONVENTION DE REPARTITION DES PERSONNELS AFFECTES AUX COMPETENCES RESTITUEES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALBY ET SES COMMUNES MEMBRES.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du processus de fusion des EPCI, il est proposé une convention qui a pour objet de définir entre la CC du Pays d'ALBY et ses onze communes membres les modalités de répartition des emplois et du personnel affectés aux compétences restituées par la communauté d'agglomération du GRAND ANNECY au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il est ainsi prévu que l'ensemble du personnel concerné par les compétences restituées sera affecté au syndicat intercommunal du pays d'Alby en cours de création.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'exposé de Monsieur le Maire et la convention de répartition du personnel concerné par les compétences restituées.

### IV - BUDGET PRINCIPAL : DECISIONS MODIFICATIVES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2016, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'effectuer les virements suivants :

#### Fonctionnement

##### *Dépenses*

68111	Dotations aux amortissements	+ 3 541,00
022	Dépenses imprévues	<u>- 3 541,00</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>+ 0,00</b>

#### Investissement

##### *Dépenses*

2111	Terrain	<u>+ 3 541,00</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>+ 3 541,00</b>

##### *Recettes*

280422	Subvention d'équipement	<u>+ 3 541,00</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>+ 3 541,00</b>

## V - SIESS : FINANCEMENT DES TRAVAUX

### 1° - Sur réseau électrique : renforcement route des Monts

Monsieur le Maire expose au Conseil que les travaux sur réseau électrique (Renforcement Route des Monts), inclus dans le programme subventionné 2014 du Syndicat Intercommunal d'Electricité de Seyssel ont été réalisés.

Le montant total des travaux s'élève à : **64 925,56 € TTC**

Le financement de ces travaux sur réseau doit être assuré de la façon suivante :

- Subventions	35 168,01 €
- Participation communale	18 936,62 €
- Récupération de TVA	10 820,93 €

**TOTAL 64 925,56 €**

La participation du SIESS à ces travaux s'élève à 35 168,01 €.

Le Conseil Municipal rend à l'unanimité un avis favorable sur le décompte définitif des travaux subventionnés du programme 2014 dont le montant s'élève à : **64 925,56 € TTC** et s'engage à verser au Syndicat Intercommunal d'Electricité de Seyssel le montant de la participation de la commune sur ses fonds propres, soit 18 936,62 €

### 2° - Sur réseau électrique : sécurisation Champ Grenet

Monsieur le Maire expose au Conseil que les travaux sur réseau électrique (Sécurisation Champ Grenet), inclus dans le programme subventionné 2014 du Syndicat Intercommunal d'Electricité de Seyssel ont été réalisés.

Le montant total des travaux s'élève à : **27 235,40 € TTC**

Le financement de ces travaux sur réseau doit être assuré de la façon suivante :

- Subventions	14 752,51 €
- Participation communale	7 943,66 €
- Récupération de TVA	4 539,23 €

**TOTAL 27 235,40 €**

La participation du SIESS à ces travaux s'élève à 14 752,51 €.

Le Conseil Municipal rend à l'unanimité un avis favorable sur le décompte définitif des travaux subventionnés du programme 2014 dont le montant s'élève à : **27 235,40 € TTC** et s'engage à verser au Syndicat Intercommunal d'Electricité de Seyssel le montant de la participation de la commune sur ses fonds propres, soit 7 943,66 €

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes pièces nécessaires au financement définitif des travaux précités

**VI - SARL LES CARRIERES DE CUSY – MATHIEU FILS : AVIS SUR LE PROJET DE REGULARISATION D'EXPLOITATION DE LA CARRIERE D'EBOULIS CALCAIRE SITUEE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CUSY**

Monsieur le Maire expose la SARL Les Carrières de Cusy – MATHIEU FILS sollicite l'autorisation pour le projet de régularisation d'exploitation de la carrière d'éboulis calcaire située aux lieux-dits « Rapillet », « Rapillet Nord », « Rapillet Est », « La Couillaz » et « Le Tiollay » sur la commune de Cusy et a déposé un dossier en préfecture.

Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie a prescrit une enquête publique qui s'est clôturé le 14 octobre 2016.

Le Conseil Municipal donne à la majorité avec 7 abstentions (Nicolas BARBIER, Corinne PACLET, Paul COCHET, Patrick CLAVEL, Marielle LAZZARONI, Sylvie MICHEA et Michelle PERCEVEAUX) un avis favorable sur le projet de régularisation d'exploitation de la carrière d'éboulis calcaire située sur le territoire de la commune de CUSY.

Fait à Héry sur Alby,  
Le 23 octobre 2016

Le Maire,  
J. ARCHINARD